

**Votre contact**

Monsieur Virgile CURTIT  
03 88 99 31 62

**Durée**

1 jour  
7 heures

**Public**

Responsable, gestionnaire de paie, comptable en charge du contrôle de la paie du BTP ayant plusieurs années de pratique.

**Prérequis**

Avoir une expérience des techniques de la paie, souhaiter approfondir et perfectionner ses connaissances.

**Effectif**

Minimum 6 participants  
Maximum 12 participants

**Moyens pédagogiques et techniques**

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, études de cas.

**Formateur**

Expérimenté dans le sociale et la paie

**Suivi et évaluation**

Les acquis sont évalués en cours et en fin de formation. Une évaluation de satisfaction est complétée par les participants et une attestation de formation sera remise.

**Informations complémentaires**

**Accessibilité de la formation**

Afin de garantir un accueil attentif aux personnes en situation de handicap, en difficultés d'accessibilité ou nécessitant tout accompagnement spécifique, nous vous invitons à nous contacter au préalable afin d'étudier votre situation.

**Objectifs de la formation**

- Connaître et savoir mettre en application les nouveautés de la paie BTP.
- Valoriser ses connaissances et son expérience de la paie par la résolution de cas pratiques

**Objectifs pédagogiques**

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Connaître les dispositions spécifiques du BTP (petits et grands déplacements, règle de l'absence, abatement, congés payés).
- Établir les bulletins de paie des salariés du BTP.
- Limiter les risques de redressement en matière sociale et fiscale.

**Contenu**

Garantir l'exactitude des paies :

- L'application des nouveautés de la réglementation de la paie selon la loi de la finance de la sécurité sociale 2021

Maîtriser :

- Les seuils d'effectif
  - Les seuils d'effectif et la réglementation applicable
  - Présentation du tableau pour le calcul de l'effectif mensuel et annuel
- La réglementation sur les Travailleurs handicapés : précisions sur la réforme de l'obligation de l'emploi et les déclarations en DSN.
- L'application de la DFS (déduction spécifique forfaitaire) et la réduction générale
- Les modèles de bulletins de salaire et du tableau de suivi de la réduction annuelle
- Le paramétrage de la paie
  - Frais professionnels, titres-restaurant : valeurs 2022 des limites d'exonération
  - Avantages en nature : valeurs 2022 pour l'assiette de cotisations
- Les plafonds sur la période de la paie
- Les plafonds de la sécurité sociale (T1 et T2)
  - Calcul du prorata du plafond en cas d'entrée et sortie en cours du mois, en cas d'absence du salarié non rémunérée (congés payés, autres absences...), des temps partiels.
- Les contributions formation et taxe d'apprentissage 2022 : les règles applicables.
- L'activité partielle : les nouvelles règles au 1er janvier 2022
- Les bases de cotisations et taux de cotisations
- Les mesures sur la réduction de cotisations salariales sur les heures